

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1907

11 octobre 2006

SOMMAIRE

Accofin Société Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg ..	91496	xembourg	91525
Agence Luxembourgeoise pour la coopération au Développement - Lux-Development S.A., Luxembourg	91516	Luxury Brand Development S.A., Luxembourg ..	91530
Amami Holding S.A., Luxembourg	91519	Luxury Brand Development S.A., Luxembourg ..	91530
Anais S.A.	91496	Mates Investment, S.à r.l., Luxembourg	91510
ArclIndustrial France Developments I, S.à r.l., Luxembourg	91490	Melody Finance S.A., Luxembourg	91529
ArclIndustrial France Developments I, S.à r.l., Luxembourg	91494	Mercante S.A., Luxembourg	91497
Bacur S.A., Luxembourg	91508	Millicom International Operations S.A., Bertrange	91534
Banny Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	91536	Mira S.A., Luxembourg	91498
Banny Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	91536	New Office, S.à r.l., Luxembourg	91508
Banny Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	91536	Ninõs de la Tierra, A.s.b.l., Bettembourg	91535
C & A Europe S.A., Luxembourg	91490	O.B.B. Durham S.A., Luxembourg	91496
Cofra Investments S.A., Luxembourg	91490	O.B.B. Nottingham S.A., Luxembourg	91497
Crèche Tiramisu S.A., Walferdange	91534	O.B.B. Suffolk S.A., Luxembourg	91495
Digitinvest S.A., Luxembourg	91504	O.B.B. Sunderland S.A., Luxembourg	91494
E-Solutions International Holding S.A., Luxembourg	91530	Obrona Holding, S.à r.l., Luxembourg	91517
ECR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	91520	Pallas Invest S.A.H., Luxembourg	91519
Eurofli, Sicav, Luxembourg	91525	Partrade S.A., Luxembourg	91531
European Generating, S.à r.l., Luxembourg	91535	ProLogis Poland X, S.à r.l., Luxembourg	91490
Faci International, S.à r.l., Luxembourg	91499	R. Goedert S.A., Luxembourg	91509
Fimadel S.A.H., Luxembourg	91532	RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Strassen.	91501
FinSole S.A., Luxembourg	91515	RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Strassen.	91501
GA Investments, S.à r.l., Luxembourg	91515	RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Strassen.	91502
General Intermediate Marketing Services S.A., Luxembourg	91510	Real Solutions S.A., Luxembourg	91532
Gesfinlux S.A. Holding, Luxembourg	91499	Red Star Line S.A., Luxembourg	91529
Gesfinlux S.A. Holding, Luxembourg	91501	Red Star Line S.A., Luxembourg	91529
Goedert-Helfent Immobilière S.A., Luxembourg ..	91510	Rightbay, S.à r.l., Luxembourg	91517
ICAP Luxembourg Holdings (No. 1), S.à r.l., Luxembourg	91495	Rima S.A., Luxembourg	91509
Infor Lux Bond Company, S.à r.l., Luxembourg ..	91531	Rimano S.A., Luxembourg	91526
International Locations S.A., Luxembourg	91526	Rio Holdings S.A., Luxembourg	91517
Laval Finance S.A. Holding, Luxembourg	91530	RSM Henri Grisius & Associés, S.à r.l., Luxembourg	91503
LL IDDF I Holding Company, S.à r.l., Luxembourg	91503	Shiptrade Holding S.A., Luxembourg	91526
Lloyd Schroeder & Dupont Associates S.A., Lu-		Startinvest Holding S.A., Luxembourg	91516
		TM Investments S.A., Luxembourg	91497
		TM Investments S.A., Luxembourg	91499
		TM Investments S.A., Luxembourg	91503
		Vaulux International S.A., Luxembourg	91495
		Velafi Holding S.A., Luxembourg	91490
		Victor Buck Services S.A., Leudelange	91516
		Villa de Shanghai. Restaurant Chinois, S.à r.l., Colmar-Berg	91503
		Wave Consult S.A., Huldange	91519
		Zimmer Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg ...	91509

91490

C & A EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 91.884.

Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081442.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

COFRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 63.864.

Le bilan au 28 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081447.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

VELAFI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.341.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Signature.

(081471.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ProLogis POLAND X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.336.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07857, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081472.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 1,794,125.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 112.938.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth of July.

Before Us, André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis in L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 108.212, holder of 64,589 (sixty-four thousand five hundred and eighty-nine) shares of the Company,

hereby represented by Mr Olivier Dorier, company director, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on July 24, 2006;

(2) GEMFI, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 28bis, rue Barbès, F-92120 Montrouge, France, registered with the French Trade and Companies' Register under the number B 339 753 725, holder of 7,176 (seven thousand one hundred and seventy-six) shares of the Company,

hereby represented by Mr Olivier Dorier, prenamed,
by virtue of a proxy given on July 21, 2006.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearers are the sole shareholders of ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 1, rue des Glacis in L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 112.938, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 19, 2005, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* number 593 of March, 22, 2006.

The articles of Association have been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated February 6, 2006 and April 7, 2006 published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* number 966 of May 17, 2006 and number 1274 of July 1st, 2006 respectively (the Company).

II. That 71,765 (seventy-one thousand seven hundred and sixty-five) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 380,000.- (three hundred eighty thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 1,794,125.- (one million seven hundred and ninety-four thousand one hundred twenty-five Euro), represented by 71,765 (seventy-one thousand seven hundred and sixty-five) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 2,174,125.- (two million one hundred and seventy-four thousand one hundred and twenty-five Euro), by way of the issue of 15,200 (fifteen thousand two hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, together with a share premium of EUR 98.- (ninety-eight Euro)

3. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 380,000.- (three hundred eighty thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 1,794,125.- (one million seven hundred ninety-four thousand one hundred twenty-five Euro), represented by 71,765 (seventy-one thousand seven hundred and sixty-five) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 2,174,125.- (two million one hundred and seventy-four thousand one hundred and twenty-five Euro), by way of the issue of 15,200 (fifteen thousand two hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l. and GEMFI, S.à r.l., declare to subscribe for the 15,200 (fifteen thousand two hundred) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 380,000.- (three hundred eighty thousand Euro) and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 380,098.- (three hundred eighty thousand and ninety-eight Euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage. The subscription of such shares shall be made as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Value of shares subscribed	Amount to be allocated to the nominal share capital account	Amount to be allocated to the premium reserve	Payment
ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l.	13,680 shares	342,000 EUR	342,000 EUR	88 EUR	342,088 EUR
GEMFI, S.à r.l.	1,520 shares	38,000 EUR	38,000 EUR	10 EUR	38,010 EUR
Total	15,200 shares	380,000 EUR	380,000 EUR	98 EUR	380,098 EUR

The contribution in cash to the Company in an aggregate amount of EUR 380,098.- (three hundred eighty thousand and ninety-eight Euro) shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 380,000.- (three hundred eighty thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of EUR 98.- (ninety-eight Euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l.	78,269 shares
GEMFI, S.à r.l.	<u>8,696 shares</u>
Total	86,965 shares

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 2,174,125.- (two million one hundred and seventy-four thousand one hundred and twenty-five Euro), represented by 86,965 (eighty-six thousand nine hundred sixty-five) shares in registered form with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid up.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.212, propriétaire de 64.589 (soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Olivier Dorier, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 24 juillet 2006,

(2) GEMFI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 28bis, rue Barbès, F-92120 Montrouge, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés français sous le numéro B 339 753 725, propriétaire de 7.176 (sept mille cent soixante-seize) parts sociales de la Société,

ici représentée par Monsieur Olivier Dorier, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seuls associés de ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.938, constituée suivant un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 du 22 mars 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 2006 et 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 966 du 17 mars 2006 et numéro 1274 du 1^{er} juillet 2006 respectivement (la Société).

II. Que les 71.765 (soixante et onze mille sept cent soixante-cinq) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière part du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 380.000,- (trois cent quatre-vingt mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 1.794.125 (un million sept cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 71.765 (soixante et onze mille sept cent soixante-cinq) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 2.174.125,- (deux millions cent soixante-quatorze mille cent vingt-cinq euros) par l'émission de 15.200 (quinze mille deux cent trois) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1^{er} ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1^{er}.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 380.000,- (trois cent quatre-vingt mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 1.794.125,- (un million sept cent quatre-vingt-quatorze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 71.765 (soixante-onze mille sept cent soixante-cinq) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 2.174.125,- (deux millions cent soixante-quatorze mille cent vingt-cinq euros) par l'émission de 15.200 (quinze mille deux cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

A cet effet, ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l. et GEMFI, S.à r.l., prénommées, déclarent souscrire aux 15.200 (quinze mille deux cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 380.000,- (trois cent quatre-vingt mille euros) et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 380.098,- (trois cent quatre-vingt mille quatre-vingt-dix-huit euros) dont la preuve est fournie au notaire par un certificat de blocage. La souscription de ces parts sociales se fait de la manière suivante:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Valeur des parts sociales souscrites	Montant alloué au compte capital nominal	Montant alloué au compte prime d'émission	Paiement
ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l.	13.680 parts sociales	342.000 EUR	342.000 EUR	88 EUR	342.088 EUR
GEMFI, S.à r.l.	1.520 parts sociales	38.000 EUR	38.000 EUR	10 EUR	38.010 EUR
Total	15.200 parts sociales	380.000 EUR	380.000 EUR	98 EUR	380.098 EUR

L'apport en numéraire à la Société d'un montant total de EUR 380.098,- (trois cent quatre-vingt mille quatre-vingt-dix-huit euros) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 380.000,- (trois cent quatre-vingt mille euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société; et

(ii) un montant de EUR 98,- (quatre-vingt-dix-huit euros) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

ArIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l.	78.269 parts sociales
GEMFI, S.à r.l.	8.696 parts sociales
Total	86.965 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.174.125,- (deux millions cent soixante-quatorze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 86.965 (quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-cinq) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Dorier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, vol. 29CS, fol. 16, case 9. – Reçu 3.800,98 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089244.3/230/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 112.938.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1096 du 24 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(089245.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

O.B.B. SUNDERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 113.634.

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 27 juin 2006

1) L'assemblée nomme O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.911, en remplacement de M. Claude Karp à la fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.

2) L'Assemblée décide de remplacer GRAHAM TURNER S.A. par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Le mandat d'INTERCONSULT prendra effet ce jour et finira à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

3) L'Assemblée accepte que les mandats des administrateurs BLISWORTH MANAGEMENT S.A., enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 108.626 et ROADE ONE MANAGEMENT S.A., enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 108.627, tous deux ayant leur siège Social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, soient prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

4) L'Assemblée accepte la démission de ROADE ONE MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-délégué.

5) L'assemblée décide de transférer le siège social du 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085938.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

91495

O.B.B. SUFFOLK S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 109.625.

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 27 juin 2006

- 1) L'assemblée nomme O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.911, en remplacement de M. Alain Garros, à la fonction d'administrateur avec effet immédiat. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.
- 2) L'Assemblée décide de remplacer GRAHAM TURNER S.A. par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire au Comptes. Le mandat d'INTERCONSULT prendra effet ce jour et finira à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.
- 3) L'Assemblée accepte que les mandats des administrateurs de la société: BLISWORTH MANAGEMENT S.A. et ROADE ONE MANAGEMENT S.A., tous deux ayant leur siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, soient prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.
- 4) L'Assemblée accepte la démission de BLISWORTH MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-délégué.
- 5) L'assemblée décide de transférer le siège social du 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085947.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

VAULUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 65.828.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

L'affectation du résultat au 31 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg le 27 juin 2006, réf. LSO-BR8287 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAULUX INTERNATIONAL S.A.
Signature

(084528.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 500.355.300.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 117.079.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession en date du 25 juillet 2006 entre ICAP US HOLDINGS NO. 1 LIMITED, une société constituée sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et ICAP US HOLDINGS NO. 2 LIMITED, une société constitué sous le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar que ICAP US HOLDINGS NO. 1 LIMITED a transféré toutes les 2.702.553 parts qu'elle détenait dans la Société à ICAP US HOLDINGS NO. 2 LIMITED.

L'actionnariat de la Société se compose désormais de:

- ICAP US HOLDING NO. 2 LIMITED	5.002.553 parts sociales
- ICAP NORTH AMERICA INVESTMENTS LTD	1.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour ICAP LUXEMBOURG HOLDINGS (NO. 1), S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086109.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

91496

ANAI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.319.

Les administrateurs de la Société ANAI S.A., à savoir:

- Madame Beatriz Garcia, demeurant à Luxembourg,
- Madame Colette Wohl, demeurant à Bertrange,
- Monsieur Jean-Paul Goerens, demeurant à Luxembourg;

et le commissaire aux comptes, à savoir:

FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, ayant son siège à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, ont donné leur démission avec effet au 14 juillet 2006.

Le siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est dénoncé avec effet au 14 juillet 2006.

Le Contrat de domiciliation entre la société ANAI S.A. et l'Etude d'Avocats Jean-Paul Goerens est dénoncé avec effet au 14 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour faire valoir ce que droit

Signature

L'agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085411.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

O.B.B. DURHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 106.912.

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 27 juin 2006

1) L'assemblée nomme O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., ayant son Siège Social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, en remplacement de M. Alain Garros, à la fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.

2) L'Assemblée décide de remplacer GRAHAM TURNER S.A., par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Le mandat d'INTERCONSULT prendra effet ce jour et finira à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

3) L'Assemblée accepte que les mandats des administrateurs BLISWORTH MANAGEMENT S.A. et ROADE ONE MANAGEMENT S.A., tous deux ayant leur siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, soient prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

4) L'Assemblée accepte la démission de ROADE ONE MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-délégué.

5) L'assemblée décide de transférer le siège social du 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085952.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 62.492.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 26 juin 2006, ont renouvelé le mandat du gérant:

- Manuel Hack, expert comptable, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085992.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

O.B.B. NOTTINGHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 106.914.

Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, le 27 juin 2006

1) L'assemblée nomme O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 106.911, en remplacement de M. Alain Garros, à la fonction d'administrateur avec effet immédiat. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2012.

2) L'Assemblée décide de remplacer GRAHAM TURNER S.A. par la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, à la fonction de Commissaire au Comptes. Le mandat d'INTERCONSULT prendra effet ce jour et finira à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

3) L'Assemblée accepte que les mandats des administrateurs de la société: BLISWORTH MANAGEMENT S.A. et ROADE ONE MANAGEMENT S.A., tous deux ayant leur siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, soient prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

4) L'Assemblée accepte la démission de ROADE ONE MANAGEMENT S.A. de sa fonction d'Administrateur-délégué.

5) L'assemblée décide de transférer le siège social du 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085957.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

TM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.930.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Philip Prescott, administrateur de la Société, né le 5 juillet 1968 à Liverpool (Royaume-Uni), est désormais la suivante:

- 111, Strand, WCLR OAG, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085972.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

MERCANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 81.776.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le seize août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FPY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.765,

«la mandante»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme MERCANTE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.776, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, rue de la Chapelle, a été constituée suivant un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1.020 du 16 novembre 2001 et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par Maître Jacques Delvaux en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 707 du 8 mai 2002.

2. Que le capital social de la société anonyme MERCANTE S.A. s'élève actuellement à EUR 1.007.750 (un million sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 100.775 (cent mille sept cent soixante-quinze) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital sous-crit de la société anonyme MERCANTE S.A.

4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme MERCANTE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Baravini, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2006, vol. 920, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2006.

B. Moutrier.

(087345.3/272/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

MIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 59.887.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 17 juillet 2006

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Michele Cacchione,
- Monsieur Gianluca d'Amico,
- Monsieur Marco d'Amico.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Nico Hansen, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,
- Madame Sophie Batardy, née le 22 janvier 1963 à Lille (France), demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,
- Madame Raymonde Weber, née le 8 janvier 1957 à Bouzonville, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Siège social:

L'Assemblée Générale a transféré avec effet immédiat le siège social de la société au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086601.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

TM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.930.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 9 juin 2006 que le mandat de l'administrateur suivant a été prolongé jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2007:

- Monsieur Juan Pascual Sansano, né le 24 juillet 1956, à Elche Alicante, Espagne, ayant son adresse au 13-6, c/o Camilo Flamarion, E-475678 Elche Alicante, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085977.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

FACI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.017.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 18 juillet 2006 a renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Stéphan Cromback, gérant de fortune, gérant de catégorie A, 35, rue de Naples, F-75008 Paris, France;
- Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, gérant de catégorie B, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, gérant de catégorie B, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Pour FACI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085986.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GESFINLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.427.

—
L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GESFINLUX S.A. HOLDING, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve, constituée sous la dénomination de GESFINLUX S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 482 du 4 septembre 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1303 du 21 décembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 59.427.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine Gomes, employée privée, demeurant à F-Amnéville.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Libération à cent pour cent (100%) du capital social initialement libéré à vingt-cinq pour cent (25%), à savoir sept mille sept cent quarante-six virgule soixante-sept euros (EUR 7.746,67) pour le porter à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), par apport en espèces de vingt-trois mille deux cent quarante virgule zéro deux euros (EUR 23.240,02).

2. Suppression de la valeur nominale des actions composant le capital social.

3. Augmentation du capital social à concurrence de six cent un mille treize virgule trente et un euros (EUR 601.013,31) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à six cent trente-deux mille euros (EUR 632.000,00), par la création et l'émission de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-treize (19.393) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apports en espèces.

Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Remplacement des actions existantes sans désignation de valeur nominale par six mille trois cent vingt (6.320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

5. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que, lors de la constitution de la société, le 29 mai 1997, le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00), soit trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69), divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,00), soit trente virgule quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30,99) chacune, n'avait été libéré qu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,00), faisant sept mille sept cent quarante-six virgule soixante-sept euros (EUR 7.746,67).

L'assemblée constate le paiement du montant de vingt-trois mille deux cent quarante virgule zéro deux euros (EUR 23.240,02) par apport en espèces, de sorte que les mille (1.000) actions sont actuellement entièrement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent un mille treize virgule trente et un euros (EUR 601.013,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à six cent trente-deux mille euros (EUR 632.000,00), par la création et l'émission de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-treize (19.393) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu l'actionnaire majoritaire, à savoir:

AGIR I & S LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Londres WIM OHQ, 227 Falloden Way,

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juin 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-treize (19.393) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent un mille treize virgule trente et un euros (EUR 601.013,31) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les vingt mille trois cent quatre-vingt-treize (20.393) actions existantes sans désignation de valeur nominale par six mille trois cent vingt (6.320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Cinquième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à six cent trente-deux mille euros (EUR 632.000,00), divisé en six mille trois cent vingt (6.320) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, N. Bley, Ch. Gomes, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 30, case 2. – Reçu 6.010,13 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

E. Schlessler.

(087402.3/227/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

GESFINLUX S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.427.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

E. Schlessler.

(087404.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 47.192.

Excerpt of the Minutes of a meeting of the Board of Directors on 18 May 2006

40. There was produced and considered a report on the composition of the Executive Committee.

It was unanimously resolved:

(a) That the resignation of Mr Marc-André Bechet as employee and member of the Executive Committee of the Company be acknowledged.

Certified true extract of the draft minutes of the Board of Directors meeting of 18 May 2006.

Strassen, 7th August 2006.

M. Malpas / C. Schon

Director / Director

Extrait du compte rendu d'une réunion du Conseil d'administration, qui s'est tenue le 18 mai 2006

40. Un rapport sur la composition du Comité de Direction est produit et pris en considération. Il est décidé à l'unanimité:

(a) Que la démission de M. Marc-André Bechet en sa qualité d'employé et de membre du Comité de Direction de la Société soit admise.

Extrait certifié conforme du procès-verbal provisoire de la réunion du Conseil d'administration du 18 mai 2006.

Strassen, le 7 août 2006.

M. Malpas / C. Schon

Administrateur / Administrateur

Nous soussignés, Jean-Michel Loehr et Gilles Reiter, membres du Comité de Direction de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., certifions que la présente traduction est conforme à l'extrait original n° 2006/007 du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A. du 18 mai 2006.

J.-M. Loehr / G. Reiter

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04824. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087309.5//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 47.192.

Excerpt of the Minutes of a meeting of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders on 15 June 2006

3. There was discussed and approved the appointment of Mr Rob Wright, Chief Operating Officer and Member of the Executive Committee of RBC DEXIA INVESTOR SERVICES LIMITED, residing in the United Kingdom, as member of the Board of Directors of the Company, such appointment being effective as of 15 June 2006, and such mandate expiring immediately after the annual general meeting of the shareholders approving the accounts of the Company for the year 2010.

4. There was discussed and approved the appointment of Mr François Moes, Banker (retired), residing in Luxembourg, as member of the Board of Directors of the Company, such appointment being effective as of 15 June 2006, and such mandate expiring immediately after the annual general meeting of the shareholders approving the accounts of the Company for the year 2010.

Certified true extract of the minutes of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders, held on 15 June 2006.

Strassen, 1st August 2006.

Signature / Signature

Chairman / Company Secretary

Compte rendu de l'Assemblée général extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 15 juin 2006

3. Discussion et approbation de la nomination de M. Rob Wright, Directeur d'Exploitation (Chief Operating Officer) et membre du Comité exécutif de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES LIMITED, domicilié au Royaume-Uni, en sa qualité d'Administrateur de la Société. Cette nomination est effective à partir du 15 juin 2006 et le mandat expire immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'année 2010.

4. Discussion et approbation de la nomination de M. François Moes, banquier (à la retraite), domicilié à Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur de la Société. Cette nomination est effective à partir du 15 juin 2006 et le mandat expire immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société pour l'année 2010.

Signature / Signature

Président / Secrétaire Général

Nous soussignés, Jean-Michel Loehr et Gilles Reiter, membres du Comité de Direction de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., certifions que la présente traduction est conforme à l'extrait original n° 2006/001 du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A. du 15 juin 2006.

J.-M. Loehr / G. Reiter

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04827. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087309.4//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 47.192.

Monsieur Marc Hoffmann a démissionné en tant qu'administrateur de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A. en date du 17 juillet 2006.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 17 juillet 2006 comme suit:

- M. Pierre Malevez,

Membre du Comité Exécutif de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., domicilié à Luxembourg.

- M. Michel Malpas,

Chief Executif Officer de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., domicilié à Luxembourg.

- M. François Moes,

Banquier (à la retraite), domicilié au 28, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-Sur-Syre à Luxembourg.

- M. José Placido,

Chief Executif Officer de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES LIMITED, domicilié au Canada.

- M. Claude Schon,

Membre du Comité Exécutif de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., domicilié à Luxembourg.

- M. Rob Wright,

Chief Operating Officer et membre du Comité Exécutif de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES LIMITED, domicilié au 142, Ireton Avenue KT12 1EN Walton-on-Thames au Royaume-Uni.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

N. Gruber / G. Reiter

Attaché de direction / Membre du Comité de Direction

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(087306.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

91503

TM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.930.

—
EXTRAIT

L'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, administrateur de la Société, né 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), est désormais la suivante:

- 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085990.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 85.099.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 26 juin 2006, ont renouvelé le mandat du gérant:

- Henri Grisius, expert comptable, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085994.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

LL IDDF I HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.120.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 80.858.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 10 juillet 2006

Il résulte desdites résolutions que:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., est réélu en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086016.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

VILLA DE SHANGHAI, RESTAURANT CHINOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 8, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 48.742.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087539.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

DIGITINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 118.406.

STATUTS

L'an deux mille six, le six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (Etats-Unis d'Amérique),

ici dûment représentée par Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DIGITINVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions.	3.099
2.- Monsieur Christian Bühlmann, préqualifié, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Christian Bühlmann, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

b) Monsieur Alexandre Taskiran, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;

c) Monsieur Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 5 mars 1953 et demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter (R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.995).

- 4.- Le siège de la société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the sixth of June.

Before M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (United States of America),

here duly represented by Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

2.- Mr Christian Bühlmann, prenamed.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of DIGITINVEST S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The authorized capital is fixed at one million Euro (1,000,000.- EUR) to be divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of the publication of the articles of association in the Mémorial C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the Board of Directors may determine. The Board of Directors is authorized to suppress or to limit the preferential subscription right of the shareholders.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The first delegate of the Board of Directors may be nominated by the general assembly of the shareholders following the incorporation.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Tuesday in may at 6.00 p.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, prenamed, three thousand and ninety-nine shares	3,099
2.- Mr Christian Bühlmann, prenamed, one share	1
Total: three thousand one hundred shares.	3,100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Christian Bühlmann, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - b) Mr Alexandre Taskiran, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th of April 1968, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter;
 - c) Mr Jean Bernard Zeimet, auditor, born at Luxembourg, on the 5th of March 1953, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The company TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 86.995.

4.- The Company's registered office shall be at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: Ch. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juin 2006, vol. 536, fol. 93, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 août 2006.

J. Seckler.

(087324.3/231/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

BACUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 90.230.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2006

Les actionnaires décident de confier le mandat de commissaire à Monsieur Armand Fohl, employé privé, demeurant au 2, rue du Kiem Moutfort.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02618. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086018.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

NEW OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 105.923.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an 2006, le 15 mars.

A comparu:

1/ Monsieur Filipe Rosa Anjos, gérant technique, né à Luxembourg le 13 mars 1971, demeurant à L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}.

1. Le comparant sub 1, est le seul associé de la société à responsabilité limitée NEW OFFICE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, le 21 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, immatriculée au registre commerce de et à Luxembourg sous la section B numéro 105.923, A.C, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 88, case 2.

2. La associé unique représentant l'intégralité du capital social, décide de prendre la résolution suivante:

Première et dernière résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.

F. Rosa Anjos.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086529.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

**R. GOEDERT S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIETE ANONYME DES ANCIENS ETABLISSEMENTS RAYMOND GOEDERT S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.459.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2006

Les actionnaires décident de confier le mandat de réviseur à la société ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat du réviseur prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02619. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086019.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

ZIMMER LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 101.255.

Il est porté à la connaissance des tiers qu'en date du 29 juin 2004 l'associé unique de la Société détenant les 41.237 parts sociales représentant 100% du capital social de la Société, à changé sa dénomination sociale de ZIMMER AG, avec siège à Sulzer-Allee 8, CH-8404 Winterthur en ZIMMER GLOBAL HOLDINGS AG, avec siège à Sulzer-Allee 8, CH-8404 Winterthur.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086021.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

RIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.891.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 17 juillet 2006

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Michele Cacchione,
- Monsieur Gianluca d'Amico,
- Monsieur Marco d'Amico.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Nico Hansen, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,
- Madame Sophie Batardy, née le 22 janvier 1963 à Lille (France), demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,
- Madame Raymonde Weber, née le 8 janvier 1957 à Bouzonville, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Siège social:

L'Assemblée Générale a transféré avec effet immédiat le siège social de la société au 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086603.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GENERAL INTERMEDIATE MARKETING SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 74.380.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 5 juin 2006 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de remplacer le Commissaire aux comptes actuel de la société, Monsieur François Weis, expert-comptable demeurant à Bridel, par la société ECG DOMICILIATION, S.à r.l., 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 97.584, avec effet immédiat. Le nouveau commissaire est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2008.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour extrait conforme

G.I.M.S. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(086179.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GOEDERT-HELFENT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.191.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2006

Les actionnaires décident de confier le mandat de commissaire à la société ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086257.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

MATES INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 118.877.

STATUTES

In the year two thousand six, on the tenth of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WINDAMERE ASSETS INC., a company incorporated under the laws of Panama, established and having its registered office at 16 Floor, Plaza 2000 Building, 50 Street, Panama-City, Republic of Panama,

here represented by LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, company manager, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 July 2006.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Mates Investment, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, patents and to grant loans to its subsidiaries and to related companies. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (100.- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference

call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the 31st of December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All one hundred (100) shares have been subscribed by the company WINDAMERE ASSETS Inc., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand six hundred euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is set at one (1).

Is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

WINDAMERE ASSETS Inc., a company incorporated under the laws of Panama, established and having its registered office at 16 Floor, Plaza 2000 Building, 50 Street, Panama-City, Republic of Panama.

2.- The registered office is established at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WINDAMERE ASSETS Inc., une société de droit panaméen, établie et ayant son siège social à 16 Floor, Plaza 2000 Building, 50 Street, Panama-City, République du Panama,

ici représentée par LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 juillet 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de MATES INVESTMENT, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer à la constitution, au développement et au contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières, brevets et pour accorder des prêts à ses filiales et à des sociétés liées. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société WINDAMERE ASSETS Inc., prénommée et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

WINDAMERE ASSETS Inc., une société de droit panaméen, établie et ayant son siège social à 16, Floor, Plaza 2000 Building, 50 Street, Panama-City, République du Panama.

2.- Le siège social de la société est établi au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, U. Häll-Lundgren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2006, vol. 905, fol. 95, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(094974.3/239/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

FinSole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.437.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juillet 2006**Résolutions*

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE, 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02844. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086322.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

GA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.269.575,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.918.

Monsieur Eugène S. Rosenfeld a démissionné de son mandat de gérant de la société GA INVESTMENTS, S.à r.l., avec effet à la date du transfert de 10.156 parts sociales de HIGA, S.à r.l. à REPEG HOLDINGS LUX, S.à r.l., soit le 16 février 2006.

Pour extrait

La Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086514.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

STARTINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.480.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 30 juin 2006

L'Assemblée générale décide:

a. d'acter la démission de Monsieur Francis Hoogewerf et ARDAVON HOLDINGS LTD de leur fonction d'administrateurs de la société;

b. de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour une durée arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009, à savoir Madame Véronique Wauthier, avocate, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, née le 11 mars 1965 à Arlon (Belgique) et Monsieur Didier Schönberger, avocat, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, né le 9 juillet 1967 à Metz (France).

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Madame Véronique Wauthier;

- Monsieur Didier Schönberger;

- Monsieur Philippe Pedrini;

c. d'acter la démission de Monsieur Henri Vanherberghen de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;

d. de nommer un nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire pour une durée arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009, à savoir FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg;

e. de transférer le siège social de la société du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086449.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

VICTOR BUCK SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R. C. Luxembourg B 74.373.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 mai 2006

Le Conseil d'Administration de la société anonyme VICTOR BUCK SERVICES S.A., a pris les décisions suivantes:

1. Les administrateurs décident de nommer la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, comme réviseur d'entreprises externe indépendant pour une durée d'un an.

Pour extrait conforme

Pour VICTOR BUCK SERVICES S.A.

VO CONSULTING LUX S.A.

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086499.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT -

LUX-DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 16.123.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

R. de Waha

Directeur Administration et Finances

(087338.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

91517

OBRONA HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 90.358.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 13 juin 2006

Cinquième résolution

L'Associé unique accepte la démission de M. Alain Heinz de son poste de Gérant de la société avec effet au 28 septembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer Mlle Marjoleine Van Oort, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de Gérante de la société avec effet au 28 septembre 2005.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086502.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

RIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 9.253.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 8 décembre 2005

1. La liquidation de la société RIO HOLDINGS S.A., est clôturée;
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Certifié sincère et conforme
Pour RIO HOLDINGS S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086527.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

RIGHTBAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Registered office: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 83.507.

In the year two thousand and six, on the third of August.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RIGHTBAY TRADING LTD, with registered office at Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi 2, PC 3082 Limassol (Cyprus),

represented by Mr Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, company director, with professional address at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 3, 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as mentioned above, declared and requested the undersigned notary to state:

1) That it is the sole participant of RIGHTBAY, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 83.507, incorporated by deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on August 10, 2001, published in the Mémorial C, number 153 of January 29, 2002.

2) That the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each.

3) After this had been set forth, the above named sole participant, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to dissolve and to put the company RIGHTBAY, S.à r.l. into liquidation.

Second resolution

The sole participant resolves to fix the number of liquidators at one and to appoint RIGHTBAY TRADING LTD, with registered office at Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi 2, PC 3082 Limassol (Cyprus), as liquidator of the company.

Third resolution

The sole participant resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;
- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- he may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RIGHTBAY TRADING LTD, avec siège social à Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi 2, PC 3082 Limassol (Chypre), représentée par Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé du 3 janvier 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée RIGHTBAY, S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous section B numéro 83.507, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C, numéro 153 du 29 janvier 2002.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

3) Ces faits exposés, l'associé unique prémentionné, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la société RIGHTBAY, S.à r.l.

Second resolution

L'associé unique décide de fixer le nombre des liquidateurs à un et de nommer RIGHTBAY TRADING LTD, avec siège social à Agias Fylaxeos & Zinonos Rossidi 2, PC 3082 Limassol (Chypre), comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;
- le liquidateur n'est pas obligé de dresser inventaire;
- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Vainker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 99, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

P. Frieders.

(089546.3/212/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

91519

WAVE CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 35, Beesleckerwee.
R. C. Luxembourg B 117.951.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 12 juillet 2006 à Huldange

Le conseil d'administration décide de ratifier la résolution suivante:

Nomination de Monsieur Ward Labbeuw, domicilié au 16 Keiweg, B-1730 Asse (Belgique), en qualité de gérant technique de la Société WAVE CONSULT S.A.

Le gérant technique aura le pouvoir d'engager seule la Société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC BENELUX, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086544.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

AMAMI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.937.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 juin 2006

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommées administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

AMAMI HOLDING S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086545.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

PALLAS INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.554.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Charles Soullignac, administrateur de sociétés, demeurant au 33, rue de la Beaume, F-75008 Paris, Président;

- Monsieur Renaud Rivain, administrateur de sociétés, demeurant au 9, Plaza del Marques de Salamanca, E-28006 Madrid, Administrateur-délégué;

- Monsieur Jean Hamilius, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- ABACAB, S.à r.l., 321, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086370.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

ECR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 118.580.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ECR MASTER FUND LIMITED, a company governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands,

here represented by Ms Virginie Lepage, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 24 July 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*), which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a *société à responsabilité limitée* (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of ECR LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three-quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The 500 shares have been subscribed as follows:

- 500 shares by ECR MASTER FUND LIMITED, prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
2. Mr Steve Freidman, born on 21 January 1955, in New York, residing at 760, Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10021 is appointed manager of the Company for an indefinite period of time;
3. Mr Brian Young, born on 11 November 1954, in Greenwich in the State of Connecticut, residing at 713, Smith Ridge Road, New Canaan, CT 06840 is appointed manager of the Company for an indefinite period of time;
4. Mr Matthew Meehan, born on 27 May 1957, in Washington D.C., residing in 230 Poverty Hollow, Redding, CT 06896 is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ECR MASTER FUND LIMITED, une société régie selon les lois des Iles Caïmanes et ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmanes,

ici représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 juillet 2006.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ECR LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé de deux gérants au moins. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les 500 parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 500 parts sociales par ECR MASTER FUND LIMITED, susmentionnée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
2. M. Steve Friedman, né le 21 janvier 1955, à New York, résidant au 760 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10021, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée;
3. M. Brian Young, né le 11 novembre 1954, à Greenwich, Connecticut, résidant au 713 Smith Ridge Road, New Canaan, CT 06840, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée;

4. M. Matthew Meehan, né le 27 mai 1957, à Washington D.C., résidant au 230 Poverty Hollow, Redding, CT 06896, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Lepage, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2006, vol. 437, fol. 87, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2006.

H. Hellinckx.

(089458.3/242/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 61.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2006

Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Régis Donati, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont et Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Federico Innocenti et Angelo De Bernardi démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

LLOYD SCHROEDER & DUPONT ASSOCIATES S.A.

J. Rossi / J.M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086546.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

EUROFLI, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 27.019.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juillet 2006

L'Assemblée prend note que les mandats des Administrateurs viennent à échéance lors de cette Assemblée.

Sont élus comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Marceau Pann, Président,

Justin Cerasani,

Jean-Michel Maingain,

François Verveur,

Jean-Marc Mathioudakis.

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'entreprises, DELOITTE S.A., vient à échéance à la présente Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée décide de nommer KPMG AUDIT comme réviseur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Certifié sincère et conforme

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087207.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

91526

INTERNATIONAL LOCATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 59.207.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 juin 2006 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005

Conseil d'Administration:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et celui de la société @CONSEILS, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à leur terme, l'assemblée générale a décidé de les renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Commissaire aux comptes:

Le mandat de commissaire aux comptes de la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086568.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

SHIPTRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 77.263.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 6 juin 2006

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Les mandats sont reconduits pour une période de 2 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02411. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086609.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

RIMANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 118.876.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société ECOPROMPT S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,
ici représentée par Madame Christel Detrembleur, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 28 juillet 2006.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161,

ici représentée par Madame Christel Detrembleur, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparantes, représentées comme il est dit ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de RIMANO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- ECOPROMPT S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- 2.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2006, vol. 905, fol. 95, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(094973.3/239/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

RED STAR LINE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 42.598.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 mai 2006 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005

Conseil d'Administration:

Les mandats d'administrateur de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, de Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter et celui de la société @CONSEILS, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à leur terme, l'assemblée générale a décidé de les renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Commissaire aux comptes:

Le mandant de commissaire aux comptes de la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086571.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

RED STAR LINE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 42.598.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 13 avril 2006

Dénomination sociale d'un administrateur

Le conseil d'administration a pris acte du changement de dénomination sociale de la société @CENTURE, S.à r.l. en @CONSEILS, S.à r.l. et ce depuis le 5 mai 2003.

Modification de l'adresse de deux administrateurs

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Zeimet Jean et de la société @CONSEILS, S.à r.l. Monsieur Zeimet réside professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 1^{er} janvier 2003 et la société @CONSEILS, S.à r.l. est établie et a son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 5 mai 2003.

Modification de l'adresse du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de la société READ, S.à r.l. qui depuis le 1^{er} décembre 2002 est établie et a son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Luxembourg, le 13 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086575.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

MELODY FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 78.400.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 10 juillet 2006

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Les mandats sont reconduits pour une période de 2 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086611.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

E-SOLUTIONS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 77.808.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 9 juin 2006

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- la société KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Ces mandats sont reconduits pour une période de 2 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086610.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

LAVAL FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 78.294.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 10 juillet 2006

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Ces mandats sont reconduits pour une période de 2 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02390. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086612.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2006.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.330.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(087252.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 71.330.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(087250.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

INFOR LUX BOND COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.

 Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 113.718.

Share Transfer

On 25 July 2006, GOLDEN GATE CAPITAL INVESTMENTS II BVI, L.P., a limited partnership governed by the laws of the British Virgin Islands, with its principal office at One Embarcadero Center, 33rd Floor, San Francisco, CA 94111, United States of America, transferred the 250 shares, numbered 1 to 250, held in the Company, to INFOR GLOBAL SOLUTIONS INTERMEDIATE HOLDINGS Ltd., a company organized under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-170555, having its registered offices at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

On 25 July 2006, GOLDEN GATE CAPITAL INVESTMENTS II-A ADJUNCT (BVI), L.P. a limited partnership governed by the laws of the British Virgin Islands, with its principal office at One Embarcadero Center, 33rd Floor, San Francisco, CA 94111, United States of America, transferred the 250 shares, numbered 251 to 500, held in the Company, to INFOR GLOBAL SOLUTIONS INTERMEDIATE HOLDINGS Ltd., a company organized under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-170555, having its registered offices at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The Company's shares have a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

As of then the shares of the Company are entirely held by INFOR GLOBAL SOLUTIONS INTERMEDIATE HOLDINGS Ltd.

Suit la traduction en français de ce qui précède:
Cession de parts

Le 25 juillet 2006, GOLDEN GATE CAPITAL INVESTMENTS II BVI, L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec principal adresse à One Embarcadero Center, 33rd Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 250 parts sociales, numérotées de 1 à 250, détenues dans la Société, à INFOR GLOBAL SOLUTIONS INTERMEDIATE HOLDINGS Ltd., une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, immatriculée au Registre des sociétés sous le numéro MC-170555, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Le 25 juillet 2006, GOLDEN GATE CAPITAL INVESTMENTS II-A ADJUNCT (BVI), L.P. un limited partnership régi par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec principal adresse à One Embarcadero Center, 33rd Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis d'Amérique, a cédé 250 parts sociales, numérotées de 251 à 500, détenues dans la Société, à INFOR GLOBAL SOLUTIONS INTERMEDIATE HOLDINGS Ltd., une société constituée en vertu des lois des Iles Cayman, immatriculée au Registre des sociétés sous le numéro MC-170555, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Les parts sociales de la Société ont une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Désormais, les parts sociales de la Société sont entièrement détenues par INFOR GLOBAL SOLUTIONS INTERMEDIATE HOLDINGS Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

INFOR LUX BOND COMPANY, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS10028. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086831.3//48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

PARTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 103.220.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le seize août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

«le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Hanspeter Hoffmann, demeurant à FL-9487 Gamprin, Ruggerstrasse 196,

«le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme PARTRADE S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.220, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1222 du 30 novembre 2004.

2. Que le capital social de la société anonyme PARTRADE S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme PARTRADE S.A.

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme PARTRADE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Baravini, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2006, vol. 920, fol. 34, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2006.

B. Moutrier.

(087350.3/272/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

FIMADEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 62.075.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03432, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087243.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

REAL SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 28.172.

L'an deux mille six, le deux août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme REAL SOLUTIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous le nom de PROGET LUXEMBOURG S.A. par acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 31 mai 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 218 du 12 août 1988, et modifié en date du 15 mai 2000 par acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 696 du 27 septembre 2000, et modifié en date du 17 mai 2001 par acte de Maître Paul Decker, notaire susnommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1155 du 13 décembre 2001, et modifié en date du 28 juin 2002 par acte de Maître Paul Decker, notaire susnommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1396 du 26 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Victor Regnard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Chantal Kulas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Victor Regnard, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

(1) Modification de l'article 4 des statuts de la Société, relatif à son objet social, qui aura dès lors la teneur suivante:

«La société a pour objet l'analyse, la programmation, la conception de programmes, l'étude d'implantation, la gestion et l'organisation de centres informatiques, la consultance, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros ou en détail, la location de tous matériels, systèmes, programmes se rattachant directement ou indirectement au domaine informatique, les prestations de services, de conseils, de courtage et plus généralement toute opérations relatives au traitement de l'information, de textes, d'images, de médias.

La société peut réaliser son objet social pour son compte, ou pour le compte d'autrui, en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées.

La société peut en outre prendre tous intérêts participatifs, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autres sûretés et intérêts participatifs de toute nature, et l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une façon générale, la société peut accorder une assistance aux sociétés holding, filiales ou filiales apparentées, ou toutes autres sociétés composant son groupe de sociétés, leur offrir tout concours, prêts, avances ou garanties, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Enfin, la société peut emprunter sous toutes les formes.

La société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

(2) Modification de l'article 18 des statuts de la Société, relatif à la date de tenue des assemblées générales statutaires, qui aura dès lors la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} jeudi d'avril et ce pour la première fois en 2007.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

IV. Au vu de la prédite liste de la présence, il apparaît que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, relatif à son objet social, qui aura dès lors la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'analyse, la programmation, la conception de programmes, l'étude d'implantation, la gestion et l'organisation de centres informatiques, la consultance, l'importation, l'exportation l'achat, la vente en gros ou en détail, la location de tous matériels, systèmes, programmes se rattachant directement ou indirectement au domaine informatique, les prestations de services, de conseils, de courtage et plus généralement toute opérations relatives au traitement de l'information, de textes, d'images, de médias.

La société peut réaliser son objet social pour son compte, ou pour le compte d'autrui, en tout lieux, de toutes manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées.

La société peut en outre prendre tous intérêts participatifs, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autres sûretés et intérêts participatifs de toute nature, et l'administration, le contrôle, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une façon générale, la société peut accorder une assistance aux sociétés holding, filiales ou filiales apparentées, ou toutes autre sociétés composant son groupe de sociétés, offrir tout concours, prêts, avances ou garanties, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Enfin, la société peut emprunter sous toutes les formes.

La société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.»

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société, relatif à la date de tenue des assemblées générales statutaires, qui aura dès lors la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} jeudi d'avril et ce pour la première fois en 2007.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

L'assemblée constate que:

- les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 ont déjà été approuvés par l'assemblée générale et ont fait l'objet des publications prévues par la loi,
- conformément aux dispositions de l'article 18 nouveau des statuts, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2006, se tiendra le 1^{er} jeudi du mois d'avril 2007.

Clôture

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison du présent acte est évalué à environ EUR 936,52.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Regnard, Ch. Kulas, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, vol. 29CS, fol. 32, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2006.

J. Delvaux.

(087399.3/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 35.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 mai 2005

L'Assemblée a décidé de confirmer la nomination de M. Marc Beuls, M. Bruno Nieuwland et M. John Hayward en tant qu'administrateurs de la Société pour un terme se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2006.

L'Assemblée a en outre décidé de confirmer le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme réviseur d'entreprises jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILLICOM INTERNATIONAL OPERATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086812.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

CRECHE TIRAMISU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 46, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 112.539.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 5 mai 2006 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et en se prévalant de l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, décide de déléguer ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Mme Séverine Carlier, 144, rue Philippe-Auguste Rase, F-54650 Saulnes, qui portera le titre de chargée de direction.

Sa signature, conjointe avec celle d'un administrateur, sera obligatoire sur tout document pour engager valablement la société.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT01909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086861.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

EUROPEAN GENERATING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 78.525.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 16 octobre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 312 du 27 avril 2001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05087, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN GENERATING, S.à r.l.

Signatures

(087144.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

**NIÑOS DE LA TIERRA, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. CHILES KINDER, A.s.b.l.).**

Siège social: Bettembourg, Gréngt Haus/Villa Jacquinot.
R. C. Luxembourg F 1.241.

Modifications des statuts approuvées par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2006

Prière de prendre note les changements suivants:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de NIÑOS DE LA TIERRA, A.s.b.l. (anc. CHILES KINDER, A.s.b.l.), ONG de développement.

Art. 3. L'association a pour objet:

- a) d'agir en faveur du développement durable;
- b) de fournir une aide directe ou indirecte à des organisations, institutions et habitants de ces pays;
- d) de sensibiliser l'opinion publique pour les problèmes des pays en voie de développement.

Art. 6. L'association se compose de:

- a) membres actifs (à considérer dans la suite: membre associé comme membre actif).

Art. 7. Le conseil d'administration statue sur les admissions à la majorité simple des voix exprimées par les membres présents.

Art. 11. Ils sont nommés par l'assemblée générale parmi ceux qui sont membres actifs depuis deux ans au moins et ceci à la majorité relative des voix des membres présents.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le conseil d'administration peut pourvoir à son remplacement sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale. Le membre actif ainsi élu termine le mandat de celui qu'il remplace.

Le conseil d'administration désigne en son sein un président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire et éventuellement un ou plusieurs secrétaires adjoints, un trésorier et éventuellement un ou plusieurs trésoriers adjoints. Une même personne peut cumuler plusieurs de ces fonctions.

Art. 12. Le président représente l'association et en dirige les travaux. Il préside aux débats du conseil d'administration.

Art. 14. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix exprimées par les membres présents.

Les décisions sont reprises dans un procès-verbal qui sera soumis à l'approbation de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration peut charger certains de ses membres de l'expédition des affaires courantes. Il désigne les personnes dont les signatures données engagent valablement l'association envers les tiers.

Art. 17. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier trimestre de l'année civile.

Art. 19. Les membres d'honneur peuvent également être invités à l'assemblée générale.

Art. 20. L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre des membres actifs présents ou représentés.

Les membres actifs peuvent se faire représenter. Un membre actif ne peut disposer que d'une seule procuration. Pour être valable, la procuration doit être manuscrite, signée par le donneur d'ordre et être remise entre les mains du secrétaire ou de son remplaçant avant le commencement de l'assemblée générale.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix exprimées par les membres actifs présents ou représentés, sauf dans les cas où la loi le prévoit autrement.

Art. 21. Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président ou du vice-président, et du secrétaire et est soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A rayer: Les membres de l'association et les tiers pourront en prendre connaissance sans déplacement du dossier.

Art. 22. Le conseil d'administration décidera également sous quelle forme il y a lieu d'en informer les membres d'honneur et les tiers.

Art. 24. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier, membre du conseil. Chaque mouvement doit pouvoir être justifié par une facture ou une autre pièce comptable à l'appui. Les comptes et les pièces à l'appui sont contrôlés par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale. Les commissaires aux comptes ne font pas partie du conseil.

Art. 25. (...) par le ministère responsable de la Coopération.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05750. – Reçu 166 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(087119.3//56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2006.

BANNY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 75.744.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(087479.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

BANNY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 75.744.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(087480.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

BANNY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 75.744.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(087482.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2006.
